



### OBLIGATIONS :

D.92-158 du 20/02/1992, traitant des interventions réalisées par des entreprises extérieures, dans une entreprise utilisatrice. Cette formation est exigée par les usines chimiques, pétrochimiques et raffineries dépendant de l'UIC ou de l'UFIP.

### PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :

- Toute personne d'une entreprise extérieure intervenant dans les industries chimiques, pétrochimiques et les raffineries,
- Toute personne maîtrisant la langue française.  
(Pour les étrangers, prévoir un traducteur)

### OBJECTIFS :

- Sensibiliser le personnel aux risques générés par les produits chimiques, leurs installations et ceux induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises ,
- Faire découvrir et respecter les procédures d'intervention et les consignes de sécurité.

### CONTENU :

#### ✚ Organisation de la sécurité

##### ↳ Conditions d'accès :

- ✓ Obligations,
- ✓ Formations nécessaires.

##### ↳ Circulation :

- ✓ Des personnes,
- ✓ Des véhicules ou engins.

##### ↳ Plan de prévention :

- ✓ Les permis et autorisations,
- ✓ Rôle, validité, respect.

#### ✚ Risques liés aux activités industrielles

##### ↳ Dangers à exercer son travail sur site :

- ✓ Unité en service ou arrêt,
- ✓ Ambiance de travail.

##### ↳ Risques spécifiques :

- ✓ Toxiques,
- ✓ Corrosifs,
- ✓ Inertants,
- ✓ Produits Chauds ou froids,
- ✓ Incendie.

##### ↳ Identification des produits :

- ✓ Etiquetage,
- ✓ Transport,
- ✓ Précautions d'utilisation,
- ✓ Localisation.

##### ↳ Conséquences possibles d'un accident du travail :

- ✓ Sur le plan humain,
- ✓ Sur l'installation,
- ✓ Sur le plan économique,
- ✓ Sur le plan pénal.

#### ✚ Attitude à adopter

##### ↳ Sur le lieu de travail :

- ✓ Equipement de protection individuelle,
- ✓ Droit de retrait,
- ✓ Conduite à tenir en cas d'accident.

#### ✚ Risques et prévention liés aux travaux

##### ↳ Travaux à chaud,

##### ↳ Travaux en atmosphère confinée,

##### ↳ Travaux en hauteur,

##### ↳ Travaux de manutention, levage,

##### ↳ Travaux de fouille,

##### ↳ Travaux d'ordre électrique,

##### ↳ Travaux de nettoyage, décapage, peinture,

##### ↳ Travaux sous rayonnement ionisant,

##### ↳ L'ordre et la propreté des chantiers,

##### ↳ Risques liés à la simultanéité des travaux.

#### ✚ Comportement individuel

##### ↳ Réflexion, vigilance,

##### ↳ Aides disponibles :

- ✓ Chargé de sécurité, pompier...
- ✓ Personnel entreprise utilisatrice,
- ✓ CHSCT, délégués du personnel.

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Ce programme visionné par vidéo projection permet de privilégier la participation et l'échange entre les stagiaires et le formateur, il s'appuie sur de nombreux supports tels que des films vidéo, du matériel incendie et évacuation, des échantillons, des plans de raffineries ainsi que sur l'expérience personnelle du formateur...

### **LE + DE FØ-SEC-CH :**

*Le formateur est un professionnel de la sécurité participant régulièrement à des travaux de construction et d'arrêt en tant que Chargé de Prévention en vue de faire respecter les règles HSE.*



Formation validée à partir de 9 personnes  
en inter-entreprises  
Nombre de participants : 15 maximum

### REMARQUES :

- Cette formation fait l'objet d'un contrôle des connaissances par QCM suivi d'une correction collective.
- Un titre d'habilitation sera remis au stagiaire à l'issue de la formation en cas de réussite au QCM.
- Pour l'encadrement et les signataires de permis, il est nécessaire de passer le Niveau 2.
- Validité de 3 ans.

**1 jour**

Pour tous renseignements,  
Inscriptions, formations intra  
ou formations sur mesure :

**FØ-SEC-CH S.A.R.L.**  
79, Route de Germignan – 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC  
Tél. : 05.56.08.49.87 - Fax : 05.56.08.55.53  
Courriel : [fosecch@gmail.com](mailto:fosecch@gmail.com)